

AVIS IMPORTANT
Produit homologué aux États-Unis et au Canada.
Avec étiquette américaine ET étiquette
canadienne.
Étiquette américaine applicable **UNIQUEMENT**
lorsque ce produit est **EMPLOYÉ** aux États-Unis.
Étiquette canadienne applicable **UNIQUEMENT**
lorsque ce produit est **EMPLOYÉ** au Canada.

Fongicide **REVUS**[®]

GRUPE 40 FONGICIDE

USAGE AGRICOLE

SUSPENSION

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT D'UTILISER

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

MATIÈRE ACTIVE/GARANTIE

Mandipropamide*	23,3 %
Autres ingrédients :	76,7 %
Total :	100,0 %

*No. CAS : 374726-62-2

Contient 0,017 % de 1,2-benzisothiazolin-3-one à titre d'agent de conservation.

Contient 23,3 % de mandipropamide, soit 2,08 lb par gallon ou 250 g par litre de matière active.

CONTENU NET : 1 gallon/ 3,78 L 250 mL – vrac

Syngenta Crop Protection, LLC/Syngenta Canada inc .
C.P. 18300/ 140 Research Lane, Research Park
Greensboro, NC 27419/ Guelph, ON N1G 4Z3
Téléphone (Canada) : 1-877-964-3682
Téléphone (É.-U.) : 1-866-796-4368

En cas d'urgence concernant un déversement important, un incendie ou un empoisonnement, composer le 1-800-888-8372 (États-Unis) ou le 1-800-327-8633 (FASTMED) (Canada).

N° d'homol. de l'EPA : 100-1254/ Établ. EPA 100-NE-001 N° d'homol. : 29074, **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

Produit de la Suisse; formulé aux États-Unis.

®Revus et le logo de Syngenta sont les marques de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.

PREMIERS SOINS

Avoir en sa possession l'étiquette du produit lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale. Sinon, prendre note du nom du produit et des numéros d'homologation. En cas d'ingestion, Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant de 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Ce produit ne doit être utilisé que selon les directives figurant sur son étiquette et selon la *Worker Protection Standard*, 40CFR, Part 170. Se reporter aux directives plus complètes présentées dans la section sur les exigences relatives à l'usage agricole du mode d'emploi pour en savoir davantage sur cette norme.

ENTREPOSAGE : Garder au frais et au sec. Ne pas garder de nourriture, de boissons ou de produits du tabac dans l'aire d'entreposage.

AUX ÉTATS-UNIS, commet une infraction à la loi des É.-U. quiconque utilise ce produit sans avoir obtenu à l'achat l'étiquette américaine du produit et ne la respecte pas au moment de l'application.

AU CANADA : AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur l'étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Voir le livret du pays où ce produit est utilisé pour en savoir davantage sur les précautions, les vêtements et l'équipement de protection, les recommandations concernant la sécurité de l'utilisateur, les risques pour l'environnement, les directives d'entreposage et d'élimination ainsi que l'information sur la garantie.

AVIS IMPORTANT

ÉTIQUETTE CANADIENNE – L'utilisation de ce produit au Canada d'une manière non conforme à l'étiquetage canadien constitue une infraction à la loi canadienne.

GROUPE 40 FONGICIDE

Fongicide REVUS®

SUSPENSION

USAGE COMMERCIAL

À utiliser en pulvérisation foliaire pour supprimer ou réprimer certaines maladies foliaires dans les cultures de légumes. À utiliser également comme traitement des semences contre certaines maladies de la pomme de terre.

GARANTIE :

Mandipropamide 250 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,017 % à titre d'agent de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

N° D'HOMOLOGATION : **29074**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario

N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

Pamphlet

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote spécifique en cas d'ingestion de ce produit. Administrer un traitement symptomatique. Aucune condition médicale susceptible de s'aggraver à la suite d'une exposition à ce produit n'est connue.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, et pendant le nettoyage et les réparations. Des gants résistant aux produits chimiques ne sont pas requis pendant les traitements à l'aide d'une rampe d'aspersion. Les personnes qui appliquent ou qui manipulent le produit doivent porter une chemise à manches longues et un pantalon long pendant les opérations de mélange, de chargement et d'application du produit ainsi que pendant le

nettoyage et l'entretien de l'équipement. Porter des gants résistant aux produits chimiques pendant les opérations de mélange et de chargement du produit ainsi que pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement. Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, d'utiliser des produits du tabac et d'aller aux toilettes. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit. Enlever immédiatement tout vêtement imbibé de pesticide, puis se laver à fond et remettre des vêtements propres.

Traitement des plantons de pomme de terre :

Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes pendant le mélange, le chargement et l'application du produit et pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement. Pendant la manipulation des plantons de pomme de terre traités ou pendant le travail avec ou près de l'équipement utilisé pour le transport ou l'ensemencement des plantons de pomme de terre traités, les travailleurs doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants, des chaussettes et des bottes. Afin d'assurer une bonne hygiène au travail, il est également recommandé de porter un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté, pour toutes les activités de travail.

NE PAS utiliser d'équipement en circuit ouvert pour traiter des plantons de pomme de terre. Ce produit ne doit être appliqué qu'avec un système en circuit fermé.

Application foliaire - Les opérateurs antiparasitaires et autres personnes manipulant ce produit doivent porter une chemise à manches longues et un pantalon long pendant les opérations de mélange, de chargement et d'application du produit ainsi que pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement. Porter des gants résistant aux produits chimiques pendant les opérations de mélange et de chargement du produit ainsi que pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement. Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, d'utiliser des produits du tabac et d'aller aux toilettes. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit. Enlever immédiatement tout vêtement imbibé de pesticide, puis se laver à fond et remettre des vêtements propres.

Ne pas entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les endroits traités dans le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA / 1-877-964-3682.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Ruissellement :

Afin de réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit dans les zones présentant une pente de modérée à forte ou, encore, un sol compact ou argileux.

Éviter d'appliquer lorsqu'une forte pluie est prévue.

La contamination des zones aquatiques par le ruissellement peut être réduite si l'on laisse une

bande végétative entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Conserver dans un endroit frais et sec. Ne pas garder d'aliments, de boissons ou de produits du tabac dans la zone d'entreposage.

Pour éviter toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

Contenants recyclables :

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'informer auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le fongicide REVUS® permet la suppression ou la répression de certaines maladies foliaires et des racines chez les légumes du genre *Brassica*, les légumes à bulbes, les cucurbitacées, les légumes-fruits, les pommes de terre, les légumes-feuilles, le houblon, les raisins, le ginseng, le basilic et les

haricots à gousse comestible.

Le fongicide REVUS supprime également la propagation du mildiou par les plantons de pomme de terre.

MODE D'EMPLOI

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

NE PAS appliquer ce produit directement dans des habitats d'eau douce (tels que les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les cours d'eau, les réservoirs et les terres humides), estuariens ou marins.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

Restrictions relatives aux rotations culturales

N'ensemencer aucune culture pour laquelle l'emploi du fongicide REVUS n'est pas homologué dans les 30 jours suivant le dernier traitement.

PROCÉDURES D'APPLICATION

UTILISATION DANS DES SERRES

ÉVITER que des effluents ou des eaux de ruissellement provenant de serres et contenant ce produit ne pénètrent dans des lacs, des cours d'eau, des étangs ou d'autres plans d'eau.

APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE

Choisir des buses qui permettent une pulvérisation précise et uniforme et qui produisent des gouttelettes de taille moyenne et réduisent la dérive. Pour plus de précision, étalonner le pulvérisateur avant chaque utilisation. Ne pas appliquer le fongicide REVUS à l'aide d'un quelconque système de pulvérisation à bas volume. Pour en savoir davantage sur l'équipement de pulvérisation et l'étalonnage de celui-ci, consulter le fabricant du pulvérisateur et/ou les conseillers agricoles locaux.

Appliquer le fongicide REVUS dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète et uniforme. Pour l'application terrestre, utiliser un minimum de 100 L/ha à moins d'indication contraire sur la présente étiquette. Lorsque le couvert végétal est dense et/ou lorsque l'infestation est forte, utiliser des volumes d'eau plus grands. Ne pas appliquer lorsque les conditions ne permettent pas l'obtention d'une couverture uniforme ou lorsqu'une dérive excessive peut survenir. Éviter les chevauchements.

Mises en garde :

- 1) Choisir des buses qui peuvent produire la taille de gouttelettes souhaitée dans la plage de pressions nominales.
- 2) Le pulvérisateur doit se déplacer à une vitesse uniforme à travers les champs.

Application avec pulvérisateur de grande culture : NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à la classification « petite » de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

TRAITEMENT DE SOL (DANS LE SILLON AU SEMIS ET PAR CHIMIO-IRRIGATION GOUTTE-À-GOUTTE)

Pour traiter le sol, appliquer le fongicide REVUS avec un système goutte-à-goutte, un système d'application à la transplantation (transplanteuses à roue à aube ou à débit continu), un système d'application à la surface en bande ou dirigée ou un système d'application dans le sillon. Si la méthode d'application ne permet pas au produit d'atteindre la zone d'enracinement/de la couronne, irriguer ou travailler le sol immédiatement après l'application pour que le produit antiparasitaire atteigne les zones visées.

Application dans l'eau de transplantation

Les plants à repiquer doivent être arrosés adéquatement avant la transplantation. S'assurer que le volume d'eau de transplantation soit suffisant pour bien mouiller la zone d'enracinement. Il faut de 125 à 250 mL d'eau de transplantation/plant repiqué dans les sols sableux, comparativement à de 175 à 250 mL dans les sols limoneux. Pour les transplanteuses à roue à aubes, utiliser la densité de peuplement pour déterminer la quantité par plante.

Application à la surface en bande ou dirigée

Appliquer en bandes de 10 à 30 cm (4 à 12 pouces). Travailler le sol ou irriguer (1,25 à 2,5 cm (0,5 - 1 pouce)) immédiatement après l'application pour que le fongicide REVUS atteigne la zone visée.

Application dans le plateau de transplantation

Appliquer en pulvérisation foliaire sur les plantes à repiquer dans le plateau de transplantation dans les 24 à 48 heures précédant le repiquage. Arroser le feuillage immédiatement après la pulvérisation afin de transférer le produit dans le sol du plateau de transplantation, et ce, sans saturer le sol d'eau. Attendre 24 heures avant de transplanter. Avec ce mode d'application, les plantes qui seront repiqués dans un hectare reçoivent la pleine dose à l'hectare recommandée dans le plateau de transplantation sous la forme d'une pulvérisation foliaire qui se délavera par la suite dans les cubes de transplantation. Les cubes de transplantation doivent être placés du côté sec au début de ce traitement.

Application à l'aide d'équipement d'irrigation (CHIMIO-IRRIGATION) :

Le fongicide REVUS doit être appliqué de façon qu'il atteigne la zone d'enracinement. Le fongicide REVUS doit se trouver dans la zone d'enracinement pour assurer une suppression efficace des agents pathogènes cibles. **Ne commencer** les traitements qu'après la levée de la culture dans le cas des semis directs ou jusqu'à ce que des racines soient présents pour des transplantations. **Ne**

pas traiter si l'humidité du sol est inférieure au niveau requis pour assurer une croissance active des plantes.

Ce produit **NE PEUT ÊTRE APPLIQUÉ QU'AVEC** des microasperseurs basse pression et par irrigation goutte-à-goutte en surface **ET SEULEMENT** aux doses indiquées sur la présente étiquette. **NE PAS** appliquer ce produit avec un autre type de système d'irrigation, y compris les systèmes d'irrigation goutte-à-goutte enfouis en permanence (c.-à-d. une gaine perforée enfouie à plus de 15 cm de la surface). Ce produit **PEUT** toutefois être appliqué à l'aide d'une gaine perforée de surface si celle-ci est enfouie à moins de 15 cm de la surface. **NE PAS** appliquer le fongicide REVUS à l'aide d'un système d'irrigation raccordé physiquement à un aqueduc public. Le fongicide REVUS peut être appliqué à l'aide de systèmes d'irrigation **alimentés** par un aqueduc public **uniquement si** l'eau est emmagasinée dans un réservoir avant l'ajout des pesticides. Il faut alors que l'extrémité de la conduite de remplissage soit à une distance du haut du réservoir ou du rebord de déversement du réservoir équivalant à au moins deux fois le diamètre intérieur de la conduite de remplissage.

NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est telle qu'elle empêche une distribution uniforme ou favorise la dérive hors du site prévu de traitement.

NE PAS appliquer par chimigation si le site à traiter est situé à 100 mètres ou moins d'un secteur résidentiel ou d'un parc.

Le système d'irrigation **doit assurer une distribution uniforme de l'eau traitée**. Toute distribution non uniforme de l'eau traitée peut endommager la culture, réduire l'efficacité du traitement ou faire en sorte que des résidus de pesticides illégaux seront présents dans la récolte. Le système **doit être étalonné pour assurer une application uniforme des doses indiquées**. Communiquer avec le fabricant ou le distributeur de l'équipement pour toute question concernant l'étalonnage. Si cela est nécessaire, le système chimio-irrigation doit être arrêté et rajusté par une personne qui connaît bien le système et qui est responsable de son fonctionnement ou par une personne sous la supervision d'une personne responsable.

Diluer le fongicide REVUS dans le réservoir à raison d'au moins 5 parties d'eau pour une partie de fongicide REVUS. L'injection d'un plus grand volume d'une solution plus diluée permet habituellement un étalonnage plus précis des doseurs. Mesurer les quantités de pesticides ajoutées à l'eau d'irrigation pendant le cycle d'irrigation.

Directives pour tous les types de systèmes d'irrigation mentionnés dans la présente étiquette

1. Le système doit être étalonné pour assurer une application uniforme des doses indiquées. Pour toute question concernant l'étalonnage, communiquer avec le fabricant de l'équipement.
2. Le système doit être muni d'un clapet anti-retour, d'une soupape de dépression et d'un drain basse pression fonctionnels et bien situés sur le système d'irrigation afin d'éviter toute contamination de la source d'eau en cas de reflux.
3. La conduite d'injection des pesticides doit être munie d'un dispositif anti-retour fonctionnel à fermeture automatique rapide pour éviter tout retour de fluide vers la pompe d'injection.
4. La conduite d'injection des pesticides doit également être munie d'une électrovanne normalement fermée fonctionnelle située du côté admission de la pompe d'injection et reliée au dispositif d'interverrouillage du système pour éviter que le fluide retiré du réservoir d'alimentation ne s'écoule lorsque le système d'irrigation est arrêté de façon automatique ou manuelle.

5. Le système doit être muni de commandes d'interverrouillage fonctionnelles qui arrêtent automatiquement la pompe d'injection des pesticides lorsque le moteur de la pompe à eau cesse de fonctionner.
6. La pompe de la conduite d'irrigation ou à eau doit être munie d'un manostat fonctionnel qui arrête le moteur de la pompe à eau lorsque la pression de l'eau diminue jusqu'au point où la distribution des pesticides est compromise.
7. Les systèmes doivent être munis d'un doseur, comme une pompe volumétrique (p. ex. une pompe à membrane ou un injecteur à venturi), qui est conçu pour les pesticides et qui est fait de matériaux compatibles avec ceux-ci et qui peut être équipé d'un dispositif d'interverrouillage.
8. Ne pas appliquer lorsque la vitesse du vent favorise la dérive au-delà de la zone à traiter, sauf dans le cas de la chimio-irrigation goutte-à-goutte.
9. La conduite d'injection des pesticides doit être située en aval des filtres (vers le champ) afin d'éviter toute contamination hors site par les pesticides ou toute erreur d'application à la suite du rétrolavage des filtres.
10. Utiliser un réservoir réservé à l'injection des pesticides plutôt que de mélanger les pesticides dans le réservoir servant au mélange des engrais ou d'autres produits non pesticides utilisés en chimio-irrigation. On réduit ainsi le risque de problèmes d'incompatibilité qui pourraient entraîner des erreurs d'application.
11. Injecter le fongicide REVUS au centre de la conduite d'eau pour assurer un mélange complet et rapide. Pour ce faire, on peut utiliser un « tube d'injection » muni d'un clapet anti-retour.

Directives pour les systèmes d'irrigation à MICRO-ASPERSEURS basse pression et d'irrigation goutte-à-goutte :

Le fongicide REVUS doit être appliqué selon le calendrier indiqué dans les tableaux sur les cultures et les ravageurs du mode d'emploi et non selon le calendrier d'irrigation. Les techniques d'étalonnage et d'application suivantes sont fournies à titre de référence et ne constituent aucunement une garantie d'adaptation pour une application par microasperseurs basse pression ou avec du matériel d'irrigation goutte-à-goutte. Vérifier auprès des organismes de réglementation provinciaux et autres organismes concernés afin de savoir s'il existe des restrictions sur l'utilisation avant d'appliquer des produits chimiques agricoles à l'aide d'équipement d'irrigation.

1. Les sections du système d'irrigation doivent être étalonnées séparément afin que l'on puisse déterminer le temps qu'il faut à l'eau pour se déplacer dans le système et s'assurer que tous les diffuseurs du système débitent la même quantité d'eau.
2. N'utiliser que de l'équipement d'injection sous pression ou à venturi.
3. Déterminer la superficie qui sera traitée par chaque section du système d'irrigation.
4. Mesurer le débit de chaque diffuseur ou de chaque gaine perforée se trouvant le plus près et le plus loin du point d'injection.
5. Pour l'étalonnage, substituer un détergent à lessive concentrée au mélange de fongicide REVUS dans le réservoir d'injection (solution). Pour étalonner le système, il est important d'utiliser le même volume de solution savonneuse que le volume de solution de fongicide REVUS que l'on prévoit appliquer. Le détergent formera des bulles à la sortie des diffuseurs. Vérifier le temps s'écoulant avant l'apparition des bulles aux diffuseurs se trouvant le plus près et le plus loin. Si le temps écoulé est inférieur à 2 minutes entre les deux extrémités, rajuster le coefficient de dilution et/ou le débit d'injection.

Directives détaillées pour l'étalonnage et l'application

1. Avant de procéder à l'étalonnage, faire fonctionner le système jusqu'à ce que tous les

- diffuseurs laissent s'écouler le même débit ou jusqu'à ce que le système atteigne sa pleine pression.
2. Préparer une solution indicatrice à base de détergent en utilisant la même dose d'agent indicateur que le volume de fongicide REVUS qui sera utilisé dans le mélange.
 3. Régler l'injecteur de façon à appliquer la solution indicatrice à la dose d'injection qui sera utilisée au moment de l'application du fongicide REVUS.
 4. Fixer une section de 30 cm de conduite flexible sur le diffuseur se trouvant le plus près du point d'injection et une autre section de 30 cm sur le diffuseur se trouvant le plus loin. Surveiller les deux diffuseurs afin de déterminer le temps qui s'écoulera avant l'apparition de la solution indicatrice colorée.
 5. Commencer à injecter la solution indicatrice. Mettre l'extrémité libre des conduites flexibles dans un petit récipient. Débuter le chronométrage dès l'apparition de la solution indicatrice colorée. Arrêter le chronométrage lorsque la solution indicatrice cesse de s'accumuler dans le récipient.
 6. Si le temps s'écoulant entre l'apparition de la solution indicatrice au diffuseur se trouvant le plus près et au diffuseur se trouvant le plus loin n'excède pas 2 minutes, la couverture sera comparable. Si ce n'est pas le cas, procéder à des ajustements en augmentant le taux de dilution, c.-à-d. en utilisant un ratio eau/fongicide REVUS supérieur à 5:1, ou régler l'injecteur pour obtenir un débit plus lent.
 7. Une fois que le système est étalonné, diluer la quantité requise de fongicide REVUS avec de l'eau et tout autre produit d'association dans le réservoir d'injection à un taux de dilution minimal de 5 parties d'eau pour 1 partie de fongicide REVUS. Pour plus de détails, suivre les directives relatives au mélange et à l'équipement présentées dans la section Directives de mélange de de la présente étiquette.
 8. Ne commencer à injecter le fongicide REVUS dans le système que lorsque tous les diffuseurs affichent le même débit ou lorsque le système a atteint sa pleine pression.
 9. Injecter la solution de fongicide REVUS dans le système au début de la période d'irrigation dans 1,5 à 2,5 cm d'eau).

APPLICATION PAR VOIE AÉRIENNE

NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** appliquer lorsque les vents soufflent à plus de 16 km/h à l'altitude de vol au-dessus du site à traiter. **NE PAS** appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à la classification « moyenne » de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les vortex aux extrémités des ailes ou du rotor, les buses **NE DOIVENT PAS** être réparties sur la rampe de pulvérisation sur plus de 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor. Appliquer dans au moins 45 litres d'eau par hectare.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions recommandées pour l'opérateur sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, communiquer avec le fabricant en composant le 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou demander l'avis du distributeur ou d'un conseiller agricole provincial. L'application de ce produit doit être faite conformément aux directives suivantes.

Volume : Appliquer la dose recommandée dans au moins 45 litres d'eau par hectare.

Ne pas appliquer lorsque le vent souffle vers une culture, un jardin, un habitat terrestre (plantation brise-vent, etc.) ou un habitat aquatique adjacent vulnérable.

DIRECTIVES DE MÉLANGE

1. Mettre la moitié de la quantité d'eau requise dans la cuve.
2. Après avoir mis l'agitateur en marche, verser la quantité requise de fongicide REVUS dans la cuve.
3. Maintenir l'agitation tout en ajoutant le reste de l'eau.
4. Ne commencer l'application de la solution que lorsque le fongicide REVUS est entièrement dispersé dans l'eau.
5. Maintenir l'agitation jusqu'à ce que tout le mélange ait été appliqué.

Ne préparer que la quantité de mélange que l'on peut appliquer immédiatement. Laver à fond l'équipement de pulvérisation avant d'utiliser ce produit. Une agitation vigoureuse est requise pour assurer une dispersion appropriée du produit. Maintenir une agitation maximale pendant toute la durée de l'application. Ne pas laisser le mélange reposer dans le réservoir du pulvérisateur jusqu'au lendemain. Bien rincer l'équipement de pulvérisation après chaque emploi et appliquer les rinçures sur une surface déjà traitée. Garder le contenant du produit hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Lutte intégrée contre les maladies : Le fongicide REVUS devrait être intégré à une stratégie

globale de lutte contre les maladies comprenant le recours à des variétés tolérantes aux maladies, le choix du moment approprié pour l'irrigation et l'enlèvement des résidus végétaux dans lesquels l'inoculum passe l'hiver.

Gestion de la résistance : Suivre les lignes directrices relatives à la gestion de la résistance figurant dans la section Recommandations sur la gestion de la résistance. Après une application de fongicide REVUS ou de tout autre fongicide du groupe 40, alterner avec au moins un fongicide n'appartenant pas au groupe 40.

Culture	Maladie	Dose de produit mL/ha (g ma/ha)	Directives sur le traitement
<p>Légumes du genre <i>Brassica</i> <i>Brassica</i>, sous-groupe des légumes tiges et des légumes pommés : brocoli; brocoli gaï lon; choux de Bruxelles; chou; chou chinois (napa); chou gaï choï; chou-fleur; chou cavalier; chou-rave Sous-groupe des légumes-feuilles : brocoli chinois; chou chinois; chou vert; chou frisé; mizuna; feuilles de moutarde; moutarde épinard; feuilles de colza Y compris tous les cultivars et/ou hybrides de ceux-ci</p>	<p>Pour la suppression du mildiou (<i>Peronospora parasitica</i>)</p>	<p>400 – 600 (100 – 150)</p>	<p>Appliquer le fongicide REVUS avant le développement de la maladie. Poursuivre les traitements tout au long de la saison selon un calendrier d'application de fongicides de 7-10 jours, conformément aux recommandations relatives à la gestion de la résistance.</p> <p>L'utilisation d'un adjuvant non ionique (0,25 % v/v) est recommandée.</p> <p>Les applications peuvent être effectuées par voie terrestre ou aérienne.</p> <p>Le fongicide REVUS peut être mélangé avec BRAVO® 500 Fongicide Agricole pour tous les légumes du genre <i>Brassica</i> figurant sur la présente étiquette. Suivre le mode d'emploi le plus restrictif de l'un ou l'autre des produits.</p>
<p>Restrictions particulières</p> <p>Ne pas effectuer plus de 4 applications de fongicide REVUS par saison. Ne pas appliquer la journée précédant la récolte (délai d'attente avant la récolte (DAAR) de 1 jour).</p>			

Culture	Maladie	Dose de produit mL/ha (g ma/ha)	Directives sur le traitement
Légumes à bulbes Bulbes secs : oignon, bulbe, ail, échalote	Pour la suppression du mildiou (<i>Peronospora destructor</i>)	400 (100)	<p>Appliquer le fongicide REVUS avant le développement de la maladie. Poursuivre les traitements tout au long de la saison selon un calendrier d'application de fongicides de 7-10 jours, conformément aux recommandations relatives à la gestion de la résistance.</p> <p>L'utilisation d'un adjuvant non ionique (0,25 % v/v) ou d'une huile minérale à raison de 1,0 % v/v est recommandée.</p> <p>Les applications peuvent être effectuées par voie terrestre ou aérienne.</p> <p>Le fongicide REVUS peut être mélangé avec BRAVO 500 Fongicide Agricole pour tous les oignons secs. Suivre le mode d'emploi le plus restrictif de l'un ou l'autre des produits.</p>
<p>Restrictions particulières Ne pas effectuer plus de 4 applications de fongicide REVUS par saison. Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte (DAAR de 7 jours).</p>			

Culture	Maladie	Dose de produit mL/ha (g ma/ha)	Directives sur le traitement
Cucurbitacées* Y compris tous les cultivars et/ou hybrides de ceux-ci	Pour la répression du mildiou (<i>Pseudo-peronospora cubensis</i>)	400 – 600 (100 – 150)	<p>Appliquer le fongicide REVUS avant le développement de la maladie. Poursuivre les traitements tout au long de la saison selon un calendrier d'application de fongicides de 7-10 jours, conformément aux recommandations relatives à la gestion de la résistance.</p> <p>L'utilisation d'un adjuvant non ionique (0,25 % v/v) est recommandée.</p> <p>Les applications peuvent être effectuées par voie terrestre ou aérienne.</p> <p>Le fongicide REVUS doit être mélangé en réservoir avec le fongicide agricole BRAVO 500 pour le traitement des cucurbitacées de plein champ. Suivre le mode d'emploi le plus restrictif de l'un ou l'autre des produits.</p> <p>Aux fins de la gestion de la résistance, ne pas appliquer le fongicide REVUS sur de jeunes plants cultivés en serre destinés à être repiqués en plein champ – attendre qu'ils aient été repiqués pour les traiter.</p>
	Pour la répression de la brûlure phytophthoréenne (<i>Phytophthora capsici</i>) - phase foliaire	600 (150)	Commencer les traitements foliaires avant le développement de la maladie et poursuivre pendant la saison à des intervalles de 7 à 10 jours. Ne pas effectuer plus d'une application avant d'alterner avec un autre fongicide efficace n'appartenant pas au groupe 40. Appliquer REVUS en pulvérisation foliaire dès les premiers signes de maladie ou conformément aux recommandations locales. Pour des résultats optimaux, utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète.

Culture	Maladie	Dose de produit mL/ha (g ma/ha)	Directives sur le traitement
	Pour la répression de la pourriture phytophthoréenne (racines et collet) (<i>Phytophthora capsici</i>) - phase du sol		Pour la répression de la pourriture phytophthoréenne des racines et du collet (phase du sol), appliquer le fongicide REVUS dans le sillon ou par chimio-irrigation goutte-à-goutte de façon que la solution sature adéquatement la zone des racines et du collet de la culture cible. Lorsqu'il est appliqué à la zone des racines et du collet avant, pendant ou peu après le semis, une fois que les racines sont présentes ou au repiquage de la culture, le fongicide REVUS réprimera la pourriture phytophthoréenne des racines et du collet qui limite l'établissement de la culture. Les applications subséquentes peuvent s'être effectuées dans le sillon et par irrigation goutte-à-goutte. Ne pas effectuer plus d'une application avant d'alterner avec un autre fongicide efficace n'appartenant pas au groupe 40.
* Cucurbitacées légumes (Groupe de cultures 9) : courge cireuse; pastèque à confire; concombre; concombre des Antilles; gourde comestible, momordiques; melon brodé; cantaloup; melon miel; citrouille; courge d'été; courge d'hiver; pastèque; zucchini			
Restrictions particulières : Ne pas effectuer plus de quatre applications foliaires ou de sol de fongicide REVUS par saison. Peut être appliqué le jour de la récolte (délais d'attente avant la récolte de 0 jour) pour toutes les cucurbitacées.			

Culture	Maladie	Dose de produit mL/ha (g ma/ha)	Directives sur le traitement
Légumes-fruits* (sauf les tomates, voir la section TOMATES) : Y compris les cultivars, les variétés et les hybrides de ces cultures.	Pour la répression de la pourriture phytophthoréenne (<i>Phytophthora capsici</i>)	600 (150)	Effectuer une application de fongicide REVUS sous la forme de mouillage, tout juste avant le repiquage au champ.

Culture	Maladie	Dose de produit mL/ha (g ma/ha)	Directives sur le traitement
Poivrons de serre (pour utilisation en serre seulement et non pour le repiquage au champ)	Pour la répression de la brûlure phytophthoréenne (<i>Phytophthora capsici</i>) - phase foliaire	600 (150)	Commencer les traitements avant le développement de la maladie et poursuivre pendant la saison à des intervalles de 7 à 10 jours. Ne pas effectuer plus d'une application avant d'alterner avec un autre fongicide efficace n'appartenant pas au groupe 40. Appliquer REVUS en pulvérisation foliaire dès les premiers signes de maladie ou conformément aux recommandations locales. Pour des résultats optimaux, utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète.
	Pour la répression de la pourriture phytophthoréenne (racines et collet) (<i>Phytophthora capsici</i>) - phase du sol	600 (150)	Pour la répression de la pourriture phytophthoréenne des racines et du collet (phase du sol), appliquer le fongicide REVUS dans le sillon ou par chimio-irrigation goutte-à-goutte de façon que la solution sature adéquatement la zone des racines et du collet de la culture cible. Lorsqu'il est appliqué à la zone des racines et du collet avant, pendant ou peu après le semis, une fois que les racines sont présentes ou au repiquage de la culture, le fongicide REVUS réprimera la pourriture phytophthoréenne des racines et du collet qui limite l'établissement de la culture. Les applications subséquentes peuvent s'être effectuées dans le sillon et par irrigation goutte-à-goutte. Ne pas effectuer plus d'une application avant d'alterner avec un autre fongicide efficace n'appartenant pas au groupe 40.

***Légumes-fruit (groupe de cultures 8-09, à l'exception des tomates) :** aubergine d'Afrique; aubergine; morelle scabre; baie de Goji; cerise de terre; bicolore; okra; fausse aubergine; pépino; poivron; piment autre que poivron; aubergine écarlate; morelle réfléchie

*** Lignes directrices concernant le mouillage**

Nombre de plantes/ha = 34 100

Volume de solution de fongicide REVUS préparée par plant = 150 à 200 mL

Volume total de solution/ha = 5 115 à 6 800 L

Restrictions particulières

Ne pas effectuer plus de quatre applications de fongicide REVUS (traitement foliaire ou de sol) par saison.

Ne pas appliquer la journée précédant la récolte (délai d'attente d'un jour avant la récolte).

Tableau de conversion des doses pour la chimio-irrigation

Dose de produit en mL/ha	Dose de produit en mL/100 m de rang en fonction de l'espacement entre les rangs							
	Espacement entre les rangs (cm)							
	90	120	150	180	210	240	270	300
400	3,6	4,8	6	7,2	8,4	9,6	10,8	12
600	5,4	7,2	9	10,8	12,6	14,4	16,2	18

Culture	Maladie	Dose de produit mL/ha (g ma/ha)	Directives sur le traitement
<p>Tomates Tomate de plein champ Tomatillo Tomate groseille Tomates de serre (pour utilisation en serre uniquement – ne pas repiquer les plants traités au champ)</p>	<p>Pour la suppression de la brûlure tardive (<i>Phytophthora infestans</i>)</p>	<p>400 – 600 (100 – 150)</p>	<p>Appliquer le fongicide REVUS avant le développement de la maladie. Poursuivre les traitements tout au long de la saison selon un calendrier d'application de fongicides de 7-10 jours, conformément aux recommandations relatives à la gestion de la résistance. L'utilisation d'un adjuvant non ionique (0,25 % v/v) est recommandée. Les applications peuvent être effectuées par voie terrestre ou aérienne. Pour connaître les volumes d'eau à utiliser en serre, voir le tableau des volumes d'eau pour les cultures en serre. Le fongicide REVUS peut être mélangé avec le Fongicide Agricole BRAVO 500 pour le traitement des tomates de plein champ (pas pour celles cultivées en serre). Suivre le mode d'emploi le plus restrictif de l'un ou l'autre produit. Aux fins de la gestion de la résistance, ne pas appliquer le fongicide REVUS sur de jeunes plants cultivés en serre destinés à être repiqués en plein champ – attendre qu'ils aient été repiqués pour les traiter.</p>
	<p>Pour la répression de la brûlure phytophthoréenne (<i>Phytophthora capsici</i>) - phase foliaire</p>	<p>600 (150)</p>	<p>Commencer les traitements avant le développement de la maladie et poursuivre pendant la saison à des intervalles de 7 à 10 jours. Ne pas effectuer plus d'une application avant d'alterner avec un autre fongicide efficace n'appartenant pas au groupe 40. Appliquer REVUS en pulvérisation foliaire dès les premiers signes de maladie ou conformément aux recommandations locales. Pour des résultats optimaux, utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète.</p>
	<p>Pour la répression de la pourriture phytophthoréenne (racines et collet) (<i>Phytophthora capsici</i>) - phase du sol</p>	<p>600 (150)</p>	<p>Pour la répression de la pourriture phytophthoréenne des racines et du collet (phase du sol), appliquer le fongicide REVUS dans le sillon ou par chimio-irrigation goutte-à-goutte de façon que la solution sature adéquatement la zone des racines et du collet de la culture cible. Lorsqu'il est appliqué à la zone des racines et du collet avant, pendant ou peu après le semis, une fois que les racines sont présentes ou au repiquage de la culture, le fongicide REVUS réprimera la pourriture phytophthoréenne des racines et du collet qui limite l'établissement de la culture. Les applications subséquentes peuvent s'être effectuées dans le sillon et par irrigation goutte-à-goutte. Ne pas effectuer plus d'une application avant d'alterner avec un autre fongicide efficace n'appartenant pas au groupe 40.</p>

Restrictions particulières

Ne pas effectuer plus de quatre applications foliaires ou de sol de fongicide REVUS par saison.
Ne pas appliquer la journée précédant la récolte (délai d'attente d'un jour avant la récolte).

Tableau de conversion des doses pour la chimio-irrigation

Dose de produit en mL/ha	Dose de produit en mL/100 m de rang en fonction de l'espacement entre les rangs							
	Espacement entre les rangs (cm)							
	90	120	150	180	210	240	270	300
400	3,6	4,8	6	7,2	8,4	9,6	10,8	12
600	5,4	7,2	9	10,8	12,6	14,4	16,2	18

Raisins	Pour la suppression du mildiou (<i>Plasmopora viticola</i>)	500 (125)	Appliquer le fongicide REVUS avant le développement de la maladie. Poursuivre les traitements tout au long de la saison selon un calendrier d'application de fongicides de 7-10 jours, conformément aux recommandations relatives à la gestion de la résistance. L'utilisation d'un adjuvant non ionique (0,25 % v/v) est recommandée. Les applications peuvent être effectuées par voie terrestre ou aérienne.
----------------	---	-----------	---

Restrictions particulières :

Ne pas effectuer plus de quatre applications de fongicide REVUS par saison.
Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte (délai d'attente de quatorze jours avant la récolte).

Culture	Maladie	Dose de produit mL/ha (g ma/ha)	Directives sur le traitement
Légumes-feuilles Laitue de grande culture, laitue frisée et pommée Épinards Laitue de serre (pour utilisation en serre uniquement – ne pas repiquer les plants traités au champ)	Pour la suppression du mildiou (<i>Bremia lactucae</i>) Moisissure bleue (<i>Peronospora effusa</i>)	400 – 600 (100 – 150)	Appliquer le fongicide REVUS avant le développement de la maladie. Poursuivre les traitements tout au long de la saison selon un calendrier d'application de fongicides de 7-10 jours, conformément aux recommandations relatives à la gestion de la résistance. L'utilisation d'un adjuvant non ionique (0,25 % v/v) est recommandée. Aux fins de la gestion de la résistance, ne pas appliquer le fongicide REVUS sur de jeunes plants cultivés en serre destinés à être repiqués en plein champ – attendre qu'ils aient été repiqués pour les traiter.

Restrictions particulières :

Ne pas effectuer plus de quatre applications de fongicide REVUS par saison.
Ne pas appliquer la journée précédant la récolte de la laitue de grande culture (laitue frisée et pommée) et des épinards (délai d'attente d'un jour avant la récolte).
Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte (délai d'attente de sept jours avant la récolte).

Tableau des volumes d'eau pour les cultures en serre

Culture	Taille	Hauteur (m)	Volume par unité de superficie (L/ha)
Tomates	Petites	0,6	285
	Moyennes	1,2	627
	Grosses	2,7	1200-1400

Tableau de conversion des doses de fongicide REVUS

mL produit/ha	g m.a./ha	Ha traités/1 L de produit
400	100	2,5
500	125	2,0
600	150	1,7

Concombres cultivés en serre – pour utilisation en serre uniquement, ne pas repiquer les plants traités au champ

MALADIE	DOSE mL de produit/ha	DIRECTIVES SUR LE TRAITEMENT
Répression du mildiou (<i>Pseudoperonospora cubensis</i>) (pour utilisation en serre uniquement – ne pas repiquer les plants traités au champ)	400mL de REVUS/ha avec 1,5 L/ha de fongicide PREVICUR N.	<p>Application foliaire en mélange en cuve comme outil de gestion de la résistance lorsque les plans commencent à courir sur le sol ou quand la maladie menace de se développer.</p> <p>Ne pas effectuer plus de 1 traitement par cycle cultural.</p> <p>Ne pas traiter dans les 2 jours précédant la récolte (PHI 2 jours)</p> <p>NE PAS retourner ni permettre à des travailleurs de retourner dans la zone traitée dans les 12 heures suivant l'application.</p> <p>ÉVITER que des effluents ou des eaux de ruissellement provenant de serres et contenant ce produit ne pénètrent dans des lacs, des cours d'eau, des étangs ou d'autres plans d'eau.</p> <p>NE PAS appliquer au moyen d'un système de chimio-irrigation.</p> <p>Se reporter aux autres sections de la présente étiquette pour de plus amples renseignements sur les directives d'application et/ou les précautions relatives à l'utilisation.</p> <p>L'utilisation d'un adjuvant non ionique (0,125 % v/v) est recommandée.</p> <p>Aux fins de la gestion de la résistance, ne pas appliquer le fongicide REVUS sur de jeunes plants cultivés en serre destinés à être repiqués en plein champ – attendre qu'ils aient été repiqués pour les traiter.</p>

Culture	Maladie	Dose de produit en mL/ha (g de m.a./ha)	Directives sur le traitement
Pommes de terre	Pour la suppression du mildiou (<i>Phytophthora infestans</i>)	400 - 600 (100 - 150)	Commencer à appliquer le fongicide REVUS avant le développement de la maladie et poursuivre tout au long de la saison selon un calendrier d'application de fongicides de 7 à 10 jours, conformément aux directives relatives à la gestion de la résistance. L'utilisation d'un adjuvant non ionique (0,25 % v/v) est recommandée. Les applications peuvent être effectuées par voie terrestre ou aérienne. Le fongicide REVUS peut être mélangé avec le fongicide agricole BRAVO 500 pour le traitement des pommes de terre. Suivre le mode d'emploi le plus restrictif de l'un ou l'autre des produits.
Restrictions particulières Ne pas effectuer plus de quatre applications de fongicide REVUS par saison. NE PAS appliquer plus de 600 g de mandipropamide/ha/année. Si les plantons ont été traités avec le fongicide REVUS, appliquer un fongicide appartenant à un groupe autre que le groupe 40 pour la première application foliaire de la saison. Voir le tableau dans la section APPLICATIONS EN TRAITEMENT DE SEMENCES pour en savoir davantage sur le nombre maximal d'applications foliaires que l'on peut effectuer après avoir utilisé le fongicide REVUS pour traiter des plantons de pommes de terre. Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte (DAAR de 14 jours).			

APPLICATIONS DE TRAITEMENT DES SEMENCES

TRAITEMENT DES PLANTONS DE POMMES DE TERRE

Le fongicide REVUS doit être employé dans le cadre d'une stratégie de lutte contre les maladies de la pomme de terre. Cette stratégie comprend l'utilisation de semences certifiées de haute qualité et l'emploi de techniques culturales comme la rotation des cultures, la récolte des tubercules au moment optimal pour limiter le développement des maladies, la manutention appropriée des tubercules en évitant les meurtrissures, la gestion et la désinfection de l'équipement et des aires d'entreposage afin de réduire la quantité d'inoculum présente, y compris le maintien de conditions appropriées dans l'entrepôt afin d'éliminer toute humidité ou condensation et, finalement, l'application du produit sur des plantons propres avec un système bien étalonné.

Appliquer à l'aide d'un équipement standard de traitement de semences qui assure une couverture uniforme des semences. Une couverture inégale ou incomplète des semences pourrait ne pas donner le degré de suppression des maladies escompté. Ajouter suffisamment d'eau pour permettre un volume de bouillie qui permettra une couverture suffisante. Pour l'application, bien suivre les directives du fabricant de l'équipement de traitement des semences utilisé.

NOTA – Le traitement de semences ou de plantons fortement endommagés, meurtris, germés ou

rayés par la machinerie ou, encore, de semences considérées de faible vigueur, « physiologiquement âgés » (nombreux germes) ou de faible qualité, sauf pour la suppression curative d'agents pathogènes présents, peut provoquer une baisse de la germination ou de la vigueur des semences et des pousses. Traiter une petite quantité de semences à l'aide d'un équipement semblable à celui que l'on prévoit utiliser pour le traitement de l'ensemble du lot de semences. Effectuer des essais de germination sur une petite portion des semences avant de soumettre tout le lot de semences au traitement choisi. Comme la qualité des semences et les conditions d'entreposage des semences échappent à l'autorité de Syngenta Canada Inc., aucune garantie n'est offerte quant à la germination de la semence ou du matériel de multiplication traité et entreposé pendant plus d'une année.

Culture	Maladie	Dose de produit en mL/100 kg de plantons (g de m.a./ 100 kg de semences)	Directives sur le traitement
<p>Pommes de terre (traitement des plantons)</p>	<p>Pour la suppression préventive du mildiou (<i>Phytophthora infestans</i>) transmis par les plantons</p> <p>Pour la répression de la pourriture rose causée par l'agent pathogène <i>Phytophthora erythroseptica</i>.</p>	<p>13 – 26 (3,25 – 6,5)</p>	<p>Bien agiter ou mélanger avant d'utiliser. NE PAS utiliser d'équipement en circuit ouvert pour traiter des plantons de pomme de terre. Ce produit ne doit être appliqué qu'avec un système en circuit fermé. Une couverture inégale ou incomplète des semences pourrait ne pas donner le degré de suppression des maladies escompté. Pour l'application, bien suivre les directives du fabricant de l'équipement de traitement de semences utilisé.</p> <p>Utiliser la dose la plus élevée lorsque la maladie exerce une forte pression.</p> <p>Le fongicide REVUS n'éliminera pas les infections préexistantes dans les plantons de pomme de terre.</p> <p>Le fongicide REVUS utilisé comme traitement de semences n'empêchera pas mildiou d'infecter les plants ou les tubercules après la germination.</p> <p>Si les plantons ont été traités avec le fongicide REVUS, appliquer un fongicide appartenant à un groupe autre que le groupe 40 pour la première application foliaire de la saison.</p> <p>NE PAS appliquer plus de 600 g de mandipropamide/ha/année. Consulter le tableau ci-dessous pour en savoir davantage sur le nombre maximal d'applications foliaires que l'on peut effectuer après avoir utilisé le fongicide REVUS pour traiter des plantons de pommes de terre.</p>

NOMBRE MAXIMAL D'APPLICATIONS FOLIAIRES DE FONGICIDE REVUS QUE L'ON PEUT EFFECTUER APRÈS AVOIR UTILISÉ LE FONGICIDE REVUS POUR TRAITER DES PLANTONS DE POMME DE TERRE*

Taux de semis (x100 kg/ha)	Dose de traitement de semences (mL/100 kg semences)	Dose de traitement de semences (g de m.a./100 kg de semences)	Dose en traitement foliaire (mL/ha)	Dose en traitement foliaire (g de m.a./ha)	Nombre d'applications foliaires*
≤23	13 - 26	3,25 – 6,5	400	100	4
			600	150	3
24 - 30	13	3,25	400	100	4
			600	150	3
	26	6,5	400	100	4
			600	150	2
31 - 40	13	3,25	400	100	4
			600	150	3
	26	6,5	400	100	3
			600	150	2

*Si les plantons ont été traités avec le fongicide REVUS, appliquer un fongicide appartenant à un groupe autre que le groupe 40 pour la première application foliaire de la saison.

LIRE CE QUI SUIT AVANT D'UTILISER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ

AVIS À L'UTILISATEUR

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Syngenta Canada inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Syngenta Canada inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Syngenta Canada inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

Houblon		
MALADIE SUPPRIMÉE	DOSE mL de produit/ha (g de ma/ha)	DIRECTIVES SUR LE TRAITEMENT
Mildiou (<i>Pseudoperonospora humuli</i>)	600 (150)	Traitement foliaire généralisé en postlevée par voie terrestre ou aérienne. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. Appliquer avant le développement de la maladie et poursuivre le traitement tout au long de la saison à des intervalles de 7-10 jours. Utiliser l'intervalle le plus court en cas de forte infestation ou lorsque les conditions sont favorables au développement des maladies. On recommande l'utilisation d'un adjuvant non ionique (0,25 % v/v).
Restrictions :		
<ol style="list-style-type: none"> 1. Ne pas traiter dans les 7 jours précédant la récolte. . (DAAR 7 jours) 2. Ne pas effectuer plus de 3 traitements et pas plus de 2 traitements consécutifs. REVUS ne doit pas représenter plus de 50 % du total des traitements. 3. Ne pas appliquer plus de 1,8 L de produit/ha par saison. 		

Ginseng		
MALADIES SUPPRIMÉES	Dose de produit mL/ha (g de m.a./ha)	DIRECTIVES D'APPLICATION
Brûlure phytophthoréenne et pourridié phytophthoréen (<i>Phytophthora cactorum</i>)	583 (146)	Application par mouillage ou foliaire avec équipement terrestre seulement. Appliquer à raison de 470-1400 L de bouillie/ha. Avant l'apparition des maladies, et continuer tout au long de la saison, à des intervalles de 7 jours. Suivre les directives de gestion de la résistance. L'utilisation d'un adjuvant non ionique (0,25 % v/v) est recommandée.
Restrictions concernant les usages spéciaux :		
<ol style="list-style-type: none"> 1. Ne pas appliquer dans les 3 jours précédant la récolte. (DAAR 3 jours) 2. Ne pas appliquer par voie aérienne. 3. Ne pas effectuer plus de 4 applications de REVUS par année. 		
Basilic (de champ et de serre)		
MALADIES SUPPRIMÉES	Dose de produit mL/ha (g de m.a./ha)	DIRECTIVES D'APPLICATION
Mildiou (<i>Peronospora belbahrii</i>)	583 (146)	Application foliaire avec équipement terrestre seulement. Appliquer à raison de 95 – 280 L de bouillie/ha. Avant l'apparition des maladies et continuer tout au long de la saison, selon un intervalle de 7 jours. Suivre les directives de gestion de la résistance. L'utilisation d'un adjuvant non ionique (0,25 % v/v) est recommandée.
Restrictions concernant les usages spéciaux :		
<ol style="list-style-type: none"> 1. Ne pas appliquer le jour précédant la récolte. (DAAR 1 jour) 2. Ne pas effectuer plus de 4 applications de REVUS par année. 3. Ne pas appliquer par voie aérienne ou par chimio-irrigation. 		

Haricots à gousse comestible*		
MALADIES SUPPRIMÉES	Dose de produit mL/ha (g de m.a./ha)	DIRECTIVES D'APPLICATION
Brûlure phytophtoréenne (<i>Phytophthora capsici</i>)	600 (150)	<p>Voie terrestre ou aérienne.</p> <p>Pour des résultats optimaux, utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. Utiliser un minimum de 100 L/ha d'eau pour l'application par voie terrestre et de 45 L/ha d'eau pour l'application par voie aérienne.</p> <p>Avant l'apparition des maladies, et continuer tout au long de la saison, à des intervalles de 7-10 jours.</p> <p>Suivre les directives de gestion de la résistance. Si aucun autre fongicide n'est homologué pour la maladie spécifique à traiter, le nombre maximal d'applications est limité à une seule application aux fins de gestion de la résistance.</p> <p>L'utilisation d'un adjuvant non ionique (0,25 % v/v) est recommandée.</p>
Liste complète des cultivars de haricot à gousse comestible : haricots d'Espagne, haricot vert, haricot jaune, haricots papillon, haricot-sabre blanc et haricot-sabre rouge.		
<p>Restrictions concernant les usages spéciaux :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Ne pas appliquer le jour précédant la récolte. (DAAR 1 jour) 2. Ne pas effectuer plus de 4 applications de fongicide REVUS par année. Ne pas effectuer plus de 2 applications consécutives de fongicide REVUS par saison. 3. Ne pas appliquer par chimio-irrigation. 		

Recommandations sur la gestion de la résistance

Gestion de la résistance, fongicide REVUS, fongicide du groupe 40. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide REVUS et à d'autres fongicides du groupe 40. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si les fongicides de ce groupe sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

Dans la mesure du possible, alterner le fongicide REVUS ou les autres fongicides du groupe 40 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.

Ne pas dépasser le nombre d'applications de fongicide REVUS par culture et par saison.

Ne pas effectuer de traitements consécutifs avec le fongicide REVUS ou d'autres fongicides du même groupe au cours d'une même saison. Ne pas appliquer à des doses inférieures à celles

recommandées sur l'étiquette.

Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique..

Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.

Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer Syngenta Canada Inc. en présence d'une baisse possible de sensibilité à fongicide REVUS chez l'agent pathogène.

Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application.. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent..

Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec un représentant de Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à l'adresse www.syngenta.ca.

BRAVO® et REVUS® sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.